

Affaires courantes

Le ministre fait allusion au contre-espionnage. Il pose beaucoup de questions concernant les vestiges du service d'espionnage de l'ancienne Union soviétique. Mais il ne donne pas de réponses.

Il affirme sans donner d'explications que des gouvernements continuent de lancer des campagnes d'espionnage contre nous, mais il ne donne pas plus d'information. Comment cela contribue-t-il au débat public éclairé que, selon la déclaration du ministre, nous devons avoir?

En faisant allusion au contre-terrorisme, il nous a dit qu'un plan anti-terroriste national est en place. C'est rassurant. Il ne mentionne cependant nulle part que le Groupe spécial des interventions d'urgence, le GSIU, un service de la GRC créé spécialement pour répliquer aux attaques terroristes, disparaît pour être remplacé par une unité des forces armées. Il n'indique pas que cela s'est produit ou est en train de se faire en douce, ni que les forces armées sont disposées et prêtes à assumer cette responsabilité. Est-ce sa façon de contribuer à un débat public éclairé?

Il aborde la question des enquêtes de sécurité. Il incombe, selon lui, au SCRS de faire une enquête sur les futurs immigrants afin d'éliminer ceux pour qui la violence est un moyen d'action et ceux qui feraient fi des traditions politiques pacifiques et démocratiques du Canada. Aucun détail n'est donné sur la façon dont cela se fait. Qui plus est, on n'explique absolument pas comment M. Al-Mashat, ambassadeur d'un État ennemi, a réussi à franchir l'étape de l'enquête de sécurité.

À propos de la Loi sur le SCRS, le ministre nous rappelle que ce service a été créé pour renseigner le gouvernement sur les menaces à la sécurité du Canada. Le SCRS s'est-il acquitté de son mandat? Le ministre n'en parle pas. Cela favorise-t-il un débat public éclairé?

Il parle des droits de la personne et des libertés et droits individuels fondamentaux. Heureusement, le ministre rassure les Canadiens en leur disant que le SCRS les respecte.

Voici la question qu'il convient de se poser. Avec sa déclaration d'aujourd'hui, le ministre respecte-t-il les engagements que je viens tout juste de lire? Selon moi et de l'avis du Parti libéral, la réponse est trois fois non.

Premièrement, cet exercice contribue-t-il à un débat public éclairé? Non, car on nous présente peu, voire pas d'informations, si ce n'est une foule de généralités et de platitudes. Traite-t-on des événements importants survenus l'année précédente dans le domaine de la sécurité

nationale, comme le ministre s'était engagé à le faire, par écrit? Absolument pas.

Il n'est nulle part question, même de manière très générale, des mesures prises pour protéger les Canadiens avant, pendant et après la guerre du golfe Persique. Même si les attestations de sécurité des immigrants s'inscrivent dans le mandat du SCRS, on garde le silence sur l'affaire Al-Mashat et sur le rôle que le SCRS y a joué ou non. Il n'est nulle part question des allégations selon lesquelles les services secrets de certains pays étrangers auraient des activités clandestines au Canada ni des mesures prises à ce sujet par le SCRS, pour peu qu'il en ait pris. Contrairement à ce que le ministre avait promis, dans le rapport du SCRS, il n'est pas expressément question des menaces qui pèsent sur le Canada.

• (1030)

En conclusion, le Parti libéral reconnaît que ce rapport est le premier du genre au Canada. J'avais d'ailleurs déjà applaudi aux dispositions qui ont rendu cela possible.

Nous savons aussi qu'un enfant doit d'abord apprendre à se traîner avant de marcher. Maintenant qu'ils ont fait leur apprentissage, nous exhortons le SCRS et le ministre à présenter dorénavant des déclarations et des rapports annuels qui seront plus informatifs, comme l'a promis le ministre lui-même, de manière que les Canadiens puissent bénéficier d'un débat public éclairé, être au courant des enjeux touchant notre sécurité nationale et connaître les principaux problèmes de sécurité nationale auxquels se heurte notre pays d'une année à l'autre ainsi que les façons dont on compte les résoudre.

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, c'est avec peu d'enthousiasme que je prends la parole ce matin. Le ministre vient de faire une déclaration qui découle d'un rapport présenté par un comité spécial de la Chambre et, comme mon collègue vient de le signaler, c'est la seule recommandation, parmi les 117 qui avaient été faites, à avoir été entièrement acceptée.

Après avoir écouté ce que le ministre avait à dire aujourd'hui, je doute fort que nous ayons fait une utilisation judicieuse de notre temps, sans parler du temps du ministre, parce qu'il n'y a pratiquement rien dans cette déclaration qui puisse éclairer le Parlement ni les Canadiens en général.

Je veux d'abord citer un extrait de la préface d'un document publié il y a environ un an, en février 1991, et intitulé *Maintenir le cap: La sécurité nationale dans les années 90*. La préface est signée par le prédécesseur du ministre, l'honorable Pierre H. Cadieux.